Département de l'information • Service des informations et des accreditations • New York

## Assemblée générale

Nations Unies

Dixième session extraordinaire d'urgence 28<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> séances plénières – matin et après-midi

# L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPELLE ISRAËL À METTRE IMMÉDIATEMENT FIN À SES OPÉRATIONS METTANT EN DANGER LA POPULATION PALESTINIENNE

# Elle déplore profondément l'attaque de Beit Hanoun et prie le Secrétaire général de charger une mission d'établissement des faits

L'Assemblée générale a appelé Israël, aujourd'hui, lors de la reprise de sa dixième session extraordinaire d'urgence, à mettre immédiatement fin à ses opérations militaires mettant en danger la population civile palestinienne dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de retirer immédiatement ses forces de la bande de Gaza pour les ramener à leurs positions d'avant le 28 juin 2006.

Aux termes de sa résolution\*, adoptée telle que révisée oralement par 156 voix pour, 7 voix contre (Australie, États-Unis, Îles Marshall, Israël, Micronésie, Nauru et Palaos) et 6 abstentions (Canada, Côte d'Ivoire, Papouasie Nouvelle Guinée, Tonga, Tuvalu et Vanuatu), l'Assemblée générale déplore profondément les actions militaires israéliennes dans la bande de Gaza, qui ont fait des morts parmi la population civile et causé la destruction massive d'infrastructures essentielles et de biens palestiniens.

En outre, elle déplore profondément le meurtre de nombreux civils palestiniens, dont des enfants et des femmes, à Beit Hanoun, le 8 novembre 2006. Elle prie le Secrétaire général de charger une mission d'établir les faits concernant l'attaque de Beit Hanoun et de lui faire rapport à ce sujet dans les 30 jours.

L'Assemblée générale appelle également à la cessation immédiate des opérations militaires et de tous les actes de violence, de terreur, de provocation, d'incitation et de destruction entre les deux parties, israélienne et palestinienne, et notamment des exécutions extrajudiciaires, du bombardement des zones civiles, des attaques aériennes et des tirs de roquettes.

Elle demande enfin à la communauté internationale et au Quatuor (ONU, Union européenne, Fédération de Russie et États-Unis) de prendre immédiatement des mesures pour stabiliser la situation et relancer le processus de paix, notamment par l'éventuelle création d'un mécanisme international de protection des populations civiles.

Dans deux lettres\*\* adressées à la Présidente de l'Assemblée générale, les représentants du Qatar, au nom du Groupe des États arabes et de Cuba, au nom du Mouvement des pays non alignés, lui demandent

<sup>\*</sup> Résolution publiée sous la cote A/ES-10/L.19/Rev.1 (disponible ultérieurement en français)

<sup>\*\*</sup> Lettres publiées sous les cotes A/ES-10/366 et A/ES-10/367

de reprendre la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, ajournée le 20 juillet 2004, afin qu'elle puisse examiner la question des « mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé » et se pencher, en particulier sur la question des « attaques israéliennes contre la bande de Gaza, notamment les assassinats de civils palestiniens commis à Beit Hanoun, le 8 novembre 2006 ».

Présentant le projet de résolution, qu'il a qualifié de juste et équilibré, le délégué du Qatar a regretté devant l'Assemblée générale que le Conseil de sécurité, le 11 novembre dernier, n'ait pu aboutir à l'adoption d'une résolution du fait de l'opposition d'un de ses membres permanents. C'est dans ces circonstances que le Groupe des États arabes a demandé la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, a-t-il expliqué.

Au fil des jours, la situation se détériore dans les territoires palestiniens occupés, causant des problèmes humanitaires graves, a déclaré la Présidente de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, Sheikha Haya Rashed Al Khalifa. La solution à cette situation consiste à retourner à la table des négociations auxquelles doivent prendre part non seulement les deux parties au conflit mais aussi la communauté internationale, a-t-elle ajouté.

Le représentant d'Israël a rejeté le projet de résolution, constatant que le texte ne faisait nullement référence au « Hamas ». Le Hamas est la cause même de tout ce qui arrive aujourd'hui et des souffrances infligées au peuple palestinien, a-t-il insisté, estimant que l'Assemblée générale se voyait encore utilisée, abusée, kidnappée. Selon lui, les Palestiniens, de façon cynique et tragique, ont transformé Gaza en un lieu pour organiser la terreur contre Israël. Il a ajouté qu'Israël regrettait l'incident de Beit Hanoun et avait ordonné une enquête sur ses circonstances. Il a néanmoins fait porter sur l'Autorité palestinienne la responsabilité des victimes. S'exprimant ensuite après le vote, Israël a estimé que cette résolution constituait un chèque en blanc aux terroristes pour qu'ils poursuivent leurs actions.

Les États-Unis se sont également prononcés contre le texte celui-ci, a souligné leur représentant, étant partial et déséquilibré. Selon lui, ce type de résolution ne contribue qu'à exacerber les tensions en servant les intérêts d'éléments hostiles au droit fondamental d'Israël d'exister et à aggraver les suspicions au sujet des Nations Unies. Il amène à conclure que l'Organisation ne peut jouer un rôle utile dans la région.

L'observateur de la Palestine a considéré, de son côté, que le 11 novembre dernier, le Conseil de sécurité, en rejetant le projet de résolution présenté par le Qatar, ne s'était pas acquitté de sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ainsi, selon lui, Israël agit en toute impunité et, à travers la barbarie de l'agression de Beit Hanoun, semble chercher à anéantir tout espoir au processus de paix. Le massacre de Beit Hanoun est un crime de guerre, a-t-il dit, demandant à ce que cet acte fasse l'objet d'une enquête internationale et que ses auteurs soient traduits en justice. Après le vote, l'observateur palestinien, remerciant les États Membres qui s'étaient prononcés en faveur de la résolution, a souligné que celle-ci permettait d'envoyer au peuple palestinien un message énergique selon lequel la cause de la paix est bien défendue au sein de l'Assemblée générale.

Le représentant de la République arabe syrienne a exercé son droit de réponse.

Les représentants des pays membres suivants ont pris la parole: Qatar, Israël, Sénégal, Cuba (au nom du Mouvement des pays non alignés), Azerbaïdjan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Indonésie, Australie, Fédération de Russie, Malaisie, Finlande (au nom de l'Union européenne), Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Suisse, Pakistan, Venezuela, Japon, Turquie, Inde, Égypte, États-Unis, République islamique d'Iran, Brésil, Chine, Zimbabwe et Canada. Les observateurs de la Palestine et du Saint Siège se sont également exprimés.

La prochaine séance plénière de l'Assemblée générale aura lieu lundi 20 novembre à 10 h 30. Elle sera précédée, à 10 heures, d'une réunion du Bureau de l'Assemblée générale dans la salle du Conseil de tutelle.

# MESURES ILLÉGALES PRISES PAR ISRAËL À JÉRUSALEM-EST OCCUPÉE ET DANS LE RESTE DU TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ: PROJET DE RÉSOLUTION (A/ES-10/L.19)

SHEIKHA HAYA RASHED AL KHALIFA, <u>Présidente de la soixante et unième session de l'Assemblée générale</u>, a déclaré qu'au fil des jours, la situation se détériorait dans les territoires palestiniens occupés causant des problèmes humanitaires graves et des problèmes politiques. La crise s'aggrave et accroît la complexité de la situation, a-t-elle dit. Il faudrait, selon elle, condamner l'assassinat des civils palestiniens et israéliens, sans distinction, car, a-t-elle précisé, ces assassinats arbitraires sont contraires au droit international humanitaire et au droit établi. L'escalade de la violence et de la contre-violence est lourde de conséquences désastreuses et a un impact négatif sur les deux sociétés palestinienne et israélienne. Elle élargit, en outre, le fossé entre les deux peuples qui vivent côte à côte, a-t-elle souligné. La Présidente a également estimé que la solution à cette situation consistait à un retour à la table des négociations. Il faudrait, a-t-elle précisé, que ce retour à la table des négociations ne soit pas uniquement le fait des deux parties au conflit, mais également celui de la communauté internationale. Il est grand temps que l'effusion de sang qui se poursuit dans l'une des régions les plus sensibles du monde depuis des décennies s'arrête, a-t-elle ajouté.

M. RIYAD MANSOUR, Observateur de la Palestine, a déclaré que depuis près de quatre mois, Israël commettait une agression sans précédant contre la bande de Gaza en violation flagrante du droit international et au mépris des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Les forces d'occupation commettent en toute impunité des crimes de guerre contre la population civile palestinienne sans défense, insistant sur celui de Beit Hanoun, le 8 novembre dernier. M. Mansour a rappelé que les forces d'occupation y avaient tué 82 citoyens dont 22 enfants, ainsi qu'un autre crime odieux qui a décimé toute une famille. En effet, le mercredi 8 novembre 2006, les forces d'occupation ont bombardé une maison résidentielle faisant 19 morts, dont 16 appartenant à la même famille, et parmi lesquels on comptait sept enfants et cinq femmes. Israël agit en toute impunité et à travers la barbarie de cette agression, Israël semble chercher à anéantir tout espoir au processus de paix. En outre, le blocus, la confiscation des recettes fiscales, la destruction systématique des infrastructures, le rationnement de l'eau et les mesures restrictives d'occupation ont occasionné des pertes humaines dramatiques. Israël a ainsi accentué sa campagne militaire contre la bande de Gaza, depuis le 25 juin 2006, sous prétexte de libérer le soldat israélien capturé. Durant cette campagne, des crimes de guerre ont été commis lors de 292 raids aériens et bombardements quotidiens. Les forces d'occupation sont allées, a-t-il ajouté, jusqu'à utiliser une arme prohibée -des bombes de carbone- qui provoque des défigurations et leucémies.

L'Observateur de la Palestine a indiqué aussi que les forces d'occupation ont isolé, du monde extérieur, la bande de Gaza pendant plus de trois mois. Un million et quatre cent mille Palestiniens ont été interdits de voyage à l'étranger alors qu'ils comptaient s'y rendre pour des raisons médicales. Une guerre psychologique, au moyen de simulations, de raids nocturnes, a eu un impact considérable et destructeur sur les enfants. Ces actes d'hostilité ont sapé les efforts de Mahmoud Abbas pour créer un gouvernement d'union palestinienne. Des ONG sérieuses peuvent témoigner de ces horreurs. Le mois de novembre a été l'un des mois les plus sanglants pour les enfants palestiniens selon l'UNICEF. Or, a fait remarquer M. Mansour, le Conseil de sécurité n'a pas levé le petit doigt pour changer quoi que ce soit en observant un mutisme coupable à l'égard de ces agressions israéliennes. En rejetant le projet de résolution présenté par le Groupe des États arabes, le 11 novembre dernier, le Conseil ne s'est pas acquitté de sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationale. « Y a-t-il des êtres humains dont la vie pèse moins lourd que celle d'autres? », s'est-il interrogé. « Comment un crime d'une telle ampleur peut-il passer sous silence alors même que les principes de la Charte des Nations Unies sont bafoués? ». L'ordre international souffre ici d'une très grave crise, a-t-il dit. Le massacre de Beit Hanoun est un crime de guerre et l'on ne peut accepter la prétention de l'armée israélienne à tenter de ne pas le considérer comme tel. Nous appelons à ce que ces actes fassent l'objet d'une enquête internationale et que leurs auteurs soient traduits en justice. Ceux qui ont foi en la Charte des Nations Unies et en la justice doivent adopter ce projet de résolution, a-t-il conclu.

M. NASSIR ABDULAZIZ AL-NASSER (<u>Qatar</u>), au nom du Groupe des États arabes, a présenté le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie. Il a rappelé que le Groupe des États arabes avait demandé une réunion d'urgence du Conseil de sécurité qui, a-t-il regretté, n'avait pas pu aboutir à l'adoption d'une résolution du fait de l'opposition d'un membre permanent du Conseil. C'est dans ces circonstances que le Groupe des États arabes a demandé la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, a-t-il expliqué, afin d'examiner l'agression israélienne. Cette agression a entraîné la mort de dizaines de civils palestiniens et des centaines de blessés dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. De l'avis du représentant, il s'agit là de graves violations du droit international, du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Il a cité, en particulier, les dispositions pertinentes de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le représentant a dénoncé l'usage excessif de la force armée et d'autres pratiques illicites par les forces d'occupation comme les tirs sur des Palestiniennes qui manifestaient de façon pacifique à Beit Hanoun. Le droit d'Israël à défendre ses citoyens ne lui donne pas le droit d'exercer de telles pratiques illicites et excessivement inhumaines qui, en outre, ne font que retarder le retour au processus de paix.

M. Al-Nasser a poursuivi en rappelant que le silence face aux agressions pratiquées par Israël ne fait que l'encourager à commettre d'autres crimes contre les Palestiniens, comme ceux commis le 8 novembre dernier à l'encontre de civils innocents. Il a condamné ce massacre qui résulte de violations répétées par la puissance occupante dans les territoires palestiniens occupés et qui, depuis le début de l'année, ont coûté la vie à une centaine d'enfants. Le représentant a donc appelé la communauté internationale à agir pour mettre un terme à l'agression israélienne contre le peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, à tenir pour responsables ceux qui ont commis de tels crimes et à reprendre le processus de paix. La communauté internationale, représentée par l'Assemblée générale après l'échec du Conseil de sécurité à traiter de la question palestinienne, est donc appelée à passer à l'action pour protéger les civils palestiniens. L'ONU risque de perdre sa crédibilité, a-t-il averti, si on laisse Israël poursuivre ses violations du droit international et agir au mépris des résolutions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, de l'ancienne Commission des droits de l'homme et du Conseil des droits de l'homme. De l'avis de M. Al-Nasser, l'échec du Conseil de sécurité, la semaine dernière, à faire face à cette situation empêche le Conseil de régler le conflit israélo-palestinien et est interprété comme un message qui encourage Israël à poursuivre son agression. C'est pourquoi le Groupe des États arabes a décidé de soumettre à l'Assemblée générale un projet de résolution juste et équilibré.

M. DAN GILLERMAN (<u>Israël</u>) a affirmé qu'il ressentait, aujourd'hui, devant l'Assemblée générale un même sentiment de déjà vu, avec des terroristes accusant des victimes. Cette Assemblée, a-t-il dit, se voit encore utilisée, abusée, kidnappée et souvent de manière cynique. Il a ajouté que des termes avaient été répétés à l'infini par l'Observateur de la Palestine, Riyad Mansour, ceux d'« occupation » et de « puissance occupante ». Il est difficile d'oublier ces termes très pratiques, a-t-il ajouté, rappelant néanmoins qu'il y a 15 mois, Israël avait quitté Gaza. Ce discours très long, de même que le projet de résolution soumis à l'Assemblé générale ne font aucune référence au « Hamas », a-t-il fait remarquer. Le Hamas, a-t-il insisté, est la cause de tout ce qui arrive aujourd'hui ainsi que des souffrances infligées au peuple palestinien. À ce jour, selon lui, l'urgence n'est pas ici dans cette salle, mais de l'autre côté du monde, dans des villes israéliennes où les gens sont la cible de roquettes Qassam. Les Palestiniens, de façon cynique et tragique, ont transformé Gaza en un lieu pour organiser la terreur contre Israël, a-t-il dit. Le représentant a également évoqué le trafic illégal d'armes dans la bande de Gaza.

Le Hamas, qui conduit le Gouvernement palestinien, a refusé de reconnaître l'État d'Israël, a-t-il ajouté, précisant que son pays, au contraire, continuait à aspirer à la paix. La campagne de terreur du Hamas exprime sa haine à l'égard d'Israël, a-t-il également souligné. Il a indiqué qu'Israël regrettait l'incident de Beit Hanoun, et précisé qu'il avait lancé une enquête et proposé son assistance aux victimes. C'est l'Autorité palestinienne qui est directement responsable de ces morts, a-t-il dit. Si la violence cesse, Israël n'aura plus recours à la légitime défense, a-t-il déclaré. De même, a-t-il estimé, si l'Assemblée

générale ignore les sources du conflit, à savoir le terrorisme palestinien, celle-ci manque alors de réalisme et cette session ne devient plus qu'une farce. Si on ne force pas les Palestiniens à assumer leurs responsabilités, il n'y aura pas de changement et Israël sera contraint de continuer à exercer sa légitime défense, a-t-il ajouté. Le représentant a invité les États Membres à la prudence, sinon, a-t-il dit, ils seront les complices du terrorisme. « Si vous étiez vous-mêmes la cible de roquettes, que feriez-vous ? », leur a-t-il lancé.

M. PAUL BADJI (Sénégal), <u>Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien</u>, a estimé que la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence se justifiait par la situation alarmante qui règne dans le territoire palestinien occupé, en particulier par les terribles pertes en vies humaines subies par la population civile de Beit Hanoun. En faisant un usage excessif de la force dans le territoire palestinien occupé, l'armée israélienne a commis un acte de guerre contre la population palestinienne. Ces événements tragiques réduisent, selon lui, à néant le peu d'espoir qu'a la direction palestinienne de rechercher des moyens de relancer le dialogue et de retourner à la table des négociations de paix. Il a appelé Israël, puissance occupante, à mettre fin à toutes les opérations militaires ainsi qu'au recours à la force et à agir dans les limites de la quatrième Convention de Genève. Il a engagé toutes les parties à mettre immédiatement un terme à tous les actes de violence à l'encontre des civils, à exercer la plus grande retenue et à faire en sorte que le calme revienne. Israël devrait cesser ses incursions militaires en territoire palestinien et ses exécutions extrajudiciaires de Palestiniens et lever les sévères restrictions imposées à la liberté de mouvement et à la vie quotidienne du peuple palestinien, a-t-il ajouté.

M. Badji a également indiqué que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien appuyait la mise en place, sous la direction du Conseil de sécurité, d'un mécanisme international qui protégerait la population civile palestinienne. Il a espéré que la communauté internationale prendrait des mesures qui aideraient à enrayer les violences et le chaos qui sont le lot quotidien des civils innocents. Il a demandé aux États Membres d'appuyer le projet de résolution. Le Comité, a-t-il par ailleurs affirmé, demande à la communauté internationale des donateurs de veiller à ce que la situation humanitaire des Palestiniens cesse de s'aggraver et de tout mettre en œuvre pour que cette aide indispensable continue d'être acheminée à ceux qui en ont le plus besoin.

M. RODRIGO MALMIERCA DÍAZ (<u>Cuba</u>), au nom du Mouvement des pays non alignés, a jugé opportune la reprise de la dixième session d'urgence de l'Assemblée générale. Il a rappelé que, malgré le vote de la majorité des membres du Conseil de sécurité, le 11 novembre dernier, sur le projet de résolution, présenté par le Groupe des États arabes, sur la situation dans les territoires palestiniens occupés, le texte n'a pas pu être adopté. Cela résulte d'un abus du droit de veto, selon lui, et c'est ce qui a motivé le Mouvement des pays non alignés à demander une réunion officielle de l'Assemblée générale mercredi dernier. Cette réunion permet à l'Assemblée générale de remplir le rôle et d'exercer la mission qui lui incombe en ce qui concerne sa responsabilité majeure de maintien de la paix et de la sécurité internationale. Le représentant a rappelé les agressions du peuple palestinien par Israël qui ont eu lieu ces dernières semaines, en particulier celle du 8 novembre, à Beit Hanoun. Selon l'Organisation mondiale de la santé, 82 Palestiniens ont perdu la vie pendant les opérations israéliennes à Gaza entre le 1<sup>er</sup> et le 8 novembre, ce qui porte le nombre de morts à plus de 450 dans cette zone, depuis juin dernier.

Le Mouvement des pays non alignés exprime, une fois encore, sa préoccupation face à la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés, en particulier du fait de l'usage excessif et disproportionné de la force par Israël, puissance occupante, a déclaré M. Malmierca Díaz. Il a condamné les attaques militaires d'Israël dans la bande de Gaza qui ont causé la mort de nombreux Palestiniens, dont des enfants et des femmes, le 8 novembre dernier. La situation humanitaire est très préoccupante, a souligné le représentant, qui a appelé à organiser une aide d'urgence en Palestine. C'est pourquoi le Mouvement des pays non alignés a demandé que soient prises un certain nombre de mesures qui commenceraient par la cessation de l'agression par Israël contre les civils palestiniens et la cessation immédiate des hostilités. Il a également souhaité que le Secrétaire général établisse une mission d'établissement des faits pour l'attaque qui a eu lieu le 8 novembre. Le Mouvement des pays non alignés a enfin réaffirmé la responsabilité permanente des Nations Unies dans la question palestinienne, par l'action

de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et réaffirmé son engagement en faveur d'une solution pacifique.

M. ILGAR MAMMADOV (<u>Azerbaïdjan</u>) a déclaré, en sa qualité de Président du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) aux Nations Unies, que la dégradation de la situation humanitaire dans le territoire palestinien demeurait très préoccupante. L'usage disproportionné de la force par Israël, « la puissance occupante », a-t-il dit, et ses conséquences désastreuses sur les populations civiles, nécessitent que la communauté internationale achemine une aide humanitaire d'urgence.

L'intervenant a ajouté que le Quatuor devait agir immédiatement en vue de rétablir la confiance entre les parties prenantes à la crise au Moyen-Orient. Il faut que Palestiniens et Israéliens retournent à la table des négociations et relancent le processus de paix, et ce, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'ONU, a-t-il estimé. Sur ce dernier point, le représentant a indiqué que l'OCI appuyait le projet de résolution intitulé « Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé: projet de résolution » (A/ES-10/L.19). À ses yeux, l'usage de la force par Israël se soldera par d'autres pertes civiles palestiniennes importantes si des mesures de rétorsion ne sont pas prises dans les meilleurs délais.

Mme ADIYATWIDI ADIWOSO ASMADY (<u>Indonésie</u>) a déclaré qu'aucun mot ne saurait traduire l'horreur des attaques perpétrées par Israël à Beit Hanoun. L'inaction du Conseil de sécurité exacerbe les Palestiniens en montrant combien les Nations Unies sont insensibles. Le fait que le Conseil de sécurité n'ait pas adopté la résolution, la semaine dernière, et le fait qu'Israël persiste à agir en violation flagrante du droit international donnent à penser au monde que la justice ne s'applique pas lorsqu'il s'agit de la Palestine. L'Indonésie croit, a-t-elle ajouté, que nous devons redoubler d'efforts pour parvenir à règlement de la situation en Palestine sur la base de la Feuille de route du Quatuor, de l'Initiative de paix arabe, ainsi que sur la base des résolutions des Nations Unies.

Israël, a insisté la représentante de l'Indonésie, doit cependant arrêter ses tactiques militaires préméditées contre les Palestiniens et ses attaques aveugles contre les civils en retirant ses forces de la bande de Gaza. Il incombe, aujourd'hui, à la communauté internationale et au Quatuor d'intervenir pour que le processus de paix soit revitalisé. Mais, nous ne pouvons pas reprendre cette voie, a-t-elle conclu, si Israël ne cesse pas immédiatement sa politique militariste.

M. ROBERT HILL (<u>Australie</u>) a affirmé que son pays partageait l'inquiétude de la communauté internationale concernant l'escalade de la violence depuis l'enlèvement du caporal Shalit par des militants palestiniens de Gaza, en juin dernier, et par l'augmentation du nombre des victimes à la fois en Israël et dans les territoires palestiniens. Il a demandé à toutes les parties de faire preuve de la plus grande modération ou d'éviter toute action qui conduirait à de nouvelles violences ou aurait des conséquences humanitaires négatives sur la population civile. L'Australie, a-t-il dit, reconnaît qu'Israël a le droit de se défendre contre toutes les attaques terroristes. Ces attaques aux roquettes doivent cesser tant dans l'intérêt du peuple israélien que du peuple

palestinien, a-t-il affirmé. Le représentant a encouragé l'Assemblée générale à agir de manière responsable et équilibrée. Il s'est dit préoccupé par la

prolifération des résolutions sur le Moyen-Orient, en particulier lors de sessions extraordinaires. Cela ne contribuera pas à la cause de la paix, a-t-il dit. Il a exhorté Israéliens et Palestiniens à travailler ensemble, et, avec, le soutien de la communauté internationale, de trouver une paix juste et durable.

M. VITALY I. CHURKIN (<u>Fédération de Russie</u>) a rappelé l'événement regrettable qui a eu lieu, à Beit Hanoun, le 8 novembre dernier pour illustrer le caractère intolérable de la tuerie de civils palestiniens innocents. De l'avis de sa délégation, il faut éviter que le fatalisme ne prenne racine. C'est pourquoi les parties au conflit font preuve de volonté politique pour sortir de la crise. Le dialogue entre Israéliens et Palestiniens est possible, a estimé le représentant, et il n'y a pas d'autre voie raisonnable. Nous ne pouvons pas céder à l'émotion, a-t-il ajouté. Il est urgent maintenant de convoquer une réunion du Quatuor avec des pays de la région et si possible des représentants israéliens et palestiniens. Le droit international ne peut être constamment bafoué, a rappelé le représentant, qui a appelé Israël à renoncer de recourir à la force de

façon disproportionnée. La Fédération de Russie a contribué à la rédaction du projet de résolution équilibré qui a été soumis au Conseil de sécurité samedi dernier, a rappelé son représentant, qui a regretté que le Conseil n'ait pas pu l'adopter. Sa délégation, a-t-il ajouté, soutient le projet de résolution présenté aujourd'hui devant l'Assemblée générale.

M. NAIMUN ASHAKLI MOHAMMED (<u>Malaisie</u>) a vigoureusement condamné la mort de civils palestiniens sans défense causé le 8 novembre dernier, par les forces militaires d'Israël, dans la localité de Beit Hanoun et ailleurs dans les territoires occupés. Le représentant s'est ensuite déclaré extrêmement déçu par le veto des États-Unis qui a rejeté, le 11 novembre dernier, le projet de résolution portant sur ce tragique événement. Selon elle, cette décision donnerait carte blanche à Israël pour poursuivre ses atrocités en toute impunité. Se félicitant du rôle diplomatique important joué par la Quatuor pour le Moyen-Orient, la Malaisie a jugé indispensable de revitaliser la Feuille de route, qu'elle juge asphyxiée par Israël. Frustré par le manque de progrès dans la recherche d'une solution au conflit, le représentant a également appelé la communauté internationale à initier une nouvelle approche. À cette fin, il s'est rallié à l'appel lancé par la Ligue des États arabes pour la tenue d'une nouvelle conférence en vue de relancer le processus de paix au Moyen-Orient.

Mme KRISTI LINTONEN (<u>Finlande</u>) qui intervenait au nom de l'Union européenne, a exprimé la préoccupation profonde de l'UE face à l'escalade de la violence. L'Union européenne, a-t-elle dit, déplore les événements du 8 novembre, à Beit Hanoun et le nombre croissant de victimes, en particulier d'enfants. Elle a appelé Israël à cesser les opérations militaires qui mettent en danger la population civile. Les actions militaires ne doivent pas être disproportionnées, a-t-elle estimé. La représentante a déploré vigoureusement le lancement de roquettes sur le territoire israélien. Une cessation de la violence, a-t-elle déclaré, est nécessaire immédiatement. Elle a réitéré l'appel de l'Union européenne pour la libération du soldat israélien enlevé et la libération des ministres et députés palestiniens enlevés. Elle a également répété l'intention de l'Union européenne de contribuer, de façon active, au Quatuor pour que le processus de paix soit à nouveau sur les rails. La communauté internationale, a-t-elle dit, doit fournir son soutien entier aux parties. Elle a souligné l'importance de préserver la capacité des institutions de l'Autorité palestinienne et a appelé à un règlement complet du conflit arabo-israélien.

Mme KRISTY GRAHAM (Nouvelle-Zélande) a exprimé sa profonde préoccupation en ce qui concerne l'escalade de la violence dans la bande de Gaza et les terribles pertes en vies humaines au cours de ces dernières semaines. Elle a condamné, en particulier, l'usage excessif et disproportionné de la force par l'armée israélienne à la suite des tirs de roquettes en provenance des territoires palestiniens. Elle a donc appelé les parties au conflit à passer à l'action pour restaurer la confiance et créer un environnement qui permettra de relancer le processus de paix. Il est urgent, a-t-elle souligné, de rétablir la capacité à gouverner de l'Autorité palestinienne afin qu'elle puisse, notamment, régler la crise humanitaire et mettre en œuvre l'état de droit. À cet égard, la représentante s'est félicitée de voir avancer la mise en place d'un gouvernement d'union pour les territoires palestiniens. Israël, la communauté internationale et l'Autorité palestinienne doivent aussi œuvrer pour rétablir les flux de ressources dans les territoires palestiniens. Mme Graham a également demandé la libération des parlementaires palestiniens détenus par Israël. De son côté, l'Autorité palestinienne doit prendre des mesures pour prévenir les tirs de roquettes sur Israël et intervenir auprès des ravisseurs du caporal Shalit pour contribuer à sa libération, a-t-elle estimé.

M. SIVUYILE MAQUNGO (<u>Afrique du Sud</u>) s'est déclaré préoccupé par la détérioration du conflit au Moyen Orient. La recrudescence de la violence menace la paix et la sécurité internationales, atil dit. Nous respectons le droit d'un pays à exercer sa légitime défense et à protéger sa population mais, atil rappelé, le recours à la force par Israël de manière disproportionnée ne peut être justifié. Il a également exhorté les Palestiniens à cesser immédiatement les tirs de roquettes. Soulignant la responsabilité de la communauté internationale, le représentant sud-africain a déclaré que si celle-ci ne parvenait pas à donner de l'espoir aux Palestiniens, les populations de la région penseraient qu'il n'y aurait pas d'autre solution possible que le recours à la violence. Il a ensuite invité instamment le peuple palestinien à ne pas se détourner de son objectif en cédant aux provocations israéliennes et à relancer le processus de paix. Le représentant a réaffirmé le soutien de son pays à la création d'un État indépendant de Palestine avec Jérusalem-Est pour capitale et Israël et la Palestine, États souverains vivant côte à côte, avec des frontières

internationalement reconnues. Cette vision et le principe de la terre contre la paix doivent être à la base de tout règlement du conflit au Moyen-Orient, a-t-il conclu.

M. ANDREAS BAUM (<u>Suisse</u>) a affirmé que la quatrième Convention de Genève, relative à la protection des personnes civiles, était applicable dans tous les territoires occupés par Israël. Les règles du droit international humanitaire s'imposent à l'ensemble des parties au conflit, a-t-il dit. Selon lui, une responsabilité toute particulière incombe à l'État d'Israël, tant du point de vue du droit, des moyens que des faits. Cela implique, a-t-il précisé, le respect des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution par Israël dans le cadre de ses opérations militaires. Par ailleurs, le représentant a considéré que tous les actes de violence commis par les groupes armés palestiniens à l'encontre de la population civile israélienne, notamment le lancement de roquettes Qassam contre le territoire israélien, qui, le 15 novembre, ont causé la mort d'un civil à Sderot, constituaient une violation flagrante du droit international humanitaire. Le délégué a également souligné que la protection de la population civile devait être, pour tous, une priorité et qu'il incombait à toutes les parties de prendre leurs responsabilités pour que soient distingués les civils, d'une part, et les combattants, d'autre part. Il en va de même pour la nécessaire distinction entre infrastructures civiles et militaires, a-t-il ajouté. Le personnel, les infrastructures et les moyens de transport des organisations humanitaires impartiales doivent être protégés et leurs activités facilitées par toutes les parties au conflit, a-t-il déclaré.

M. AMIL (Pakistan) a rappelé que la convocation de la reprise de session d'urgence résulte de ce que le Conseil de sécurité ne s'est pas acquitté de ses obligations en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, cela n'enlève pas à l'Assemblée générale son obligation dans ce domaine. L'escalade de la violence récemment constatée à Gaza est tellement grave que la communauté internationale ne peut qu'être profondément émue, a relevé le représentant, qui a exigé le respect du droit international. Il est malheureux que le Conseil de sécurité n'ait jamais réussi à répondre aux appels lancés par les États Membres. Le Pakistan appuie les déclarations des représentants du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique. Son représentant a soutenu l'appel lancé pour faire appliquer un cessez le feu immédiat et s'est dit favorable à ce que le Secrétaire général envoie une mission d'établissement des faits. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour assurer la paix durable dans cette région, a-t-il insisté. Les événements dans les territoires palestiniens occupés ont des conséquences sur la paix au niveau mondial et il faut s'attaquer à ce problème de façon globale. Le Pakistan demeure ferme dans le soutien de l'autodétermination du peuple palestinien. Nous avons des instruments pour agir, comme les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, a-t-il rappelé. Il a demandé, notamment, qu'Israël mette fin immédiatement à sa campagne militaire à Gaza et qu'il mette fin à la construction du mur de séparation. S'adressant aux Palestiniens, il a demandé que les groupes armés cessent les tirs de roquettes et libèrent les soldats israéliens qu'ils ont capturés. Nous devons rétablir l'espoir de paix et c'est le message qui doit ressortir de la réunion d'aujourd'hui, a insisté le représentant du Pakistan.

M. ROY CHADERTON MATOS (Venezuela) a déclaré que la situation en Palestine constituait une des plus grandes dettes morales de la communauté internationale. L'inaction surprenante des Nations Unies a montré comment on pouvait protéger, avec un droit de veto, les violations du droit international. Il est nécessaire de démocratiser cette Organisation, a-t-il souligné. Le Venezuela soutiendra le projet de résolution dont est saisie l'Assemblée générale en réponse au rejet, par le Conseil de sécurité, du projet de résolution présenté par le Qatar. Ce rejet, a souligné le représentant vénézuélien, a ignoré la volonté de la majorité des membres du Conseil de sécurité. Notre pays condamne la violence comme instrument pour régler des différends dans un pays. De même, il ne saurait y avoir de légitime défense sans proportionnalité. Si la réplique dépasse, par son importance, l'attaque initiale, alors, cette défense devient une agression, a rappelé le représentant. Le droit à la vie est un droit fondamental qui doit être respecté par tous, a-t-il souligné.

M. SHINYO (<u>Japon</u>) a exprimé sa profonde préoccupation face à la situation au Moyen-Orient et, en particulier, après les attaques contre les civils palestiniens. Il faut, avant tout, empêcher l'aggravation de la situation et mettre fin au cycle de la violence. Il a déploré, en particulier, les violences qui ont eu lieu le 8 novembre dernier à Beit Hanoun. Le Japon reconnaît que le Gouvernement d'Israël a le droit de protéger ses citoyens mais rappelle qu'il doit aussi respecter la vie de civils. Il a espéré qu'Israël acceptera de mener une enquête sur les faits du 8 novembre. M. Shinyo a également demandé aux groupes extrémistes et aux groupes militaires palestiniens de mettre un terme à la violence. Il a rappelé que M. Arima, Envoyé spécial du Gouvernement japonais sur le processus de paix au Moyen-Orient, s'est rendu dans la région la semaine dernière. Le Japon réitère l'appel lancé à l'Autorité palestinienne pour que soit libéré le soldat israélien et les autres personnes en détention. Le représentant a espéré qu'Israël soutiendra les efforts du Président Abbas dans la voie d'une coexistence et d'une prospérité mutuelle.

Le représentant a aussi exprimé sa préoccupation face à la situation humanitaire des Palestiniens, qui continue de se détériorer. Il faut qu'Israël continue d'apporter l'assistance nécessaire afin de secourir les personnes touchées, a-t-il demandé. Le Japon, a-t-il indiqué, a honoré son annonce de contribution de 25 millions de dollars pour l'assistance humanitaire au peuple palestinien. Nous faisons aussi tous les efforts possibles pour que se matérialise la création d'un « corridor pour la paix et la prospérité », en passant par des consultations entre les gouvernements des quatre pays concernés. Le Japon continuera ce qu'il fait déjà pour offrir son aide au peuple palestinien. Il continuera également de coopérer avec la communauté internationale pour assurer le rétablissement de la paix dans la région, a assuré son représentant.

M. BAKI ILKIN (<u>Turquie</u>) a déclaré que ce qui ressortait de la situation à Gaza était inacceptable. Le meurtre de civils innocents ne peut être en aucun cas justifié, a-t-il dit, ajoutant que les incidents survenus à Beit Hanoun, le 8 novembre dernier, avait consterné l'opinion internationale. Nous reconnaissons à Israël le droit à l'autodéfense et nous condamnons les tirs de roquettes Qassam. Mais nous condamnons avec la même fermeté l'usage disproportionné de la force par Israël, et nous demandons aux autorités de ce pays de mettre fin aux opérations militaires dans Gaza et de traduire en justice les responsables de la tragédie de Beit Hanoun.

Le représentant a ajouté qu'à la lumière des récents évènements, il était évident qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au règlement de la crise au Moyen-Orient. Il nous faut parvenir à créer les conditions d'une paix durable, a-t-il affirmé. Cela doit passer par la reprise des négociations sous l'égide du Quatuor, en vue de réaliser l'objectif de création de deux Etats prévu par la Feuille de route.

M. NIRUPAM SEN (<u>Inde</u>) a relevé que tout le monde était d'accord pour dire que la violence ne pouvait permettre de solution durable et que celle-ci ne pouvait émaner que d'un dialogue sincère et déterminé. Il a indiqué que son pays avait toujours été favorable à une solution pacifique et ce, depuis le début. M. Sen a ainsi rappelé que Nehru, dans une note sur la Palestine datant d'avril 1948, avait imaginé la création d'une fédération composée de deux entités entièrement autonomes, l'une arabe et l'autre juive. C'est dans ce contexte, a-t-il ajouté, que l'Inde a constamment appelé à la reprise du dialogue direct, sur la base des principes du Quatuor. L'Inde, a dit M. Sen, est favorable comme la majorité des pays à la solution de deux États. Elle a réaffirmé régulièrement que la « Feuille de route », entérinée par la résolution 1515 du Conseil de sécurité, demeurait le cadre fondamental permettant de résoudre ce conflit. L'Inde soutient l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU pour que toutes les parties recherchent des voies nouvelles afin de mettre pleinement en œuvre la Feuille de route, susceptible de mener sans retard à une solution à ce conflit, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le représentant indien a noté de façon imagée que parmi les motifs d'inquiétude figurait le fait que l'on continue de « semer des dents de dragon », ce qui rendrait la solution d'un État viable extrêmement ardue, et ce qui entretiendrait l'amertume chez les générations futures.

M. MAGED ABDELAZIZ (<u>Égypte</u>) a estimé que l'incapacité du Conseil de sécurité à protéger les civils palestiniens de massacres et d'agressions répétées, conséquence de l'utilisation du droit de veto par l'un de ses membres permanents, exigeait que l'Assemblée générale, en tant qu'organe des Nations Unies le plus démocratique, envoie un message fort indiquant que la communauté internationale n'était pas d'accord avec la protection dont bénéficie Israël de la part du Conseil. Le fait que l'on continue de fermer les yeux sur les attaques israéliennes dans le territoire palestinien occupé est devenu inacceptable, a-t-il insisté, exprimant son opposition à toute agression israélienne, qu'elle soit intentionnelle ou qu'elle résulte d'une erreur tactique. L'Égypte regrette l'utilisation du veto à l'encontre de deux résolutions successives dont le but était de protéger les droits de l'homme des Palestiniens et apporte son soutien au projet de résolution présenté aujourd'hui, a indiqué son représentant.

Des mesures urgentes doivent être prises afin de stabiliser la situation, établir la confiance et rouvrir la voie vers de la paix, a-t-il poursuivi, appelant Israël à cesser toute forme de violence et de punition collective à l'encontre de populations civiles, conformément aux obligations qui lui incombent, en tant que puissance occupante, au titre de la Quatrième Convention de Genève. Israël doit aussi lever les restrictions de mouvement imposées par des blocages et la construction du mur.

Le représentant a aussi recommandé l'établissement d'un environnement propice à la reprise des négociations à travers la libération du soldat israélien enlevé et des prisonniers palestiniens ainsi que celle des ministres, parlementaires et officiels palestiniens détenus par Israël. Ces actions doivent s'accompagner d'une cessation des opérations militaires israéliennes ainsi que des tirs de roquettes vers Israël à partir du territoire palestinien, a-t-il déclaré. Enfin, il a appelé tous les acteurs internationaux, en particulier le Quatuor, à ramener immédiatement les deux parties à la table des négociations, indiquant que son pays soutiendrait toute initiative novatrice basée sur un désir crédible d'arriver à une paix juste et globale dans la région et qui ne favorise pas les intérêts d'une partie au détriment de l'autre.

M. JOHN BOLTON (États-Unis) a affirmé que son pays se prononcerait contre le projet de résolution soumis à l'Assemblée générale. Une fois encore, a-t-il dit, l'Assemblée générale, siégeant en session extraordinaire d'urgence, se voit présenter une résolution partiale et déséquilibrée. Les lacunes de ce texte sont nombreuses et bien connues, a-t-il dit, précisant qu'elle ne proposait pas une approche réaliste, juste et constructive du conflit israélo-palestinien. Ce type de résolution ne contribue, selon lui, qu'à exacerber les tensions, en servant les intérêts d'éléments hostiles au droit fondamental d'Israël d'exister et aggrave les suspicions au sujet des Nations Unies en conduisant à conclure que l'Organisation ne peut jouer un rôle utile dans la région. Les Nations Unies sont desservies quand leurs membres essaient de transformer l'Organisation en une instance servant à alimenter les attaques polémiques contre Israël et les États-Unis, a-t-il ajouté.

Le délégué américain a également estimé que des éléments modérés étaient pris en otages par quelques États extrêmes qui ont des intérêts politiques propres et a noté que le Conseil des droits de l'homme était tombé dans le même piège en se concentrant uniquement sur Israël. Malheureusement, le Conseil des droits de l'homme se transforme en un organe encore pire que le précédent, a-t-il poursuivi. Selon lui, les efforts des auteurs du texte sapent l'objectif de résoudre le conflit. En raison de cette approche biaisée et non constructive, pas un seul Palestinien n'est aidé et les Nations Unies continuent d'être discréditées, a-t-il regretté.

M. JAVAD ZARIF (<u>République islamique d'Iran</u>) a approuvé la convocation de la dixième session extraordinaire d'urgence sur la situation dans les territoires palestiniens occupés, après l'inaction du Conseil de sécurité qui a découlé de l'abus du droit de veto par un membre permanent. Au cours des dernières semaines, la communauté internationale a été le témoin d'une autre série d'atrocités dont ont été victimes les civils palestiniens sans défense dans la bande de Gaza. M. Zarif a donné les chiffres de plus de 100 civils tués et de 360 blessés. La situation humanitaire dans les territoires palestiniens s'est en conséquence aggravée, a-t-il déploré. Le représentant a, en particulier, dénoncé le massacre du 8 novembre, à Beit Hanoun, qui a coûté la vie à 19 Palestiniens innocents. De l'avis de sa délégation, l'attitude des États-Unis face à cette tragédie ouvre la voie à l'impunité pour les crimes commis par Israël. Les États-Unis qui se sont employés à faire échouer les efforts du Conseil de sécurité pour régler la

question palestinienne, continuent ainsi à essayer de faire de l'ONU un instrument au service de leur politique, a jugé M. Zarif. Il a fait remarquer que cela est contraire à l'intérêt de la majorité de la communauté internationale que l'Organisation des Nations Unies est censée servir.

M. Zarif a considéré que l'Assemblée générale doit envoyer un message clair au régime israélien pour que celui-ci mette un terme à sa campagne de terreur et de terrorisme d'État, d'agression et d'occupation, imposée aux Palestiniens et aux autres pays de la région. Le représentant iranien a donc apporté son soutien au projet de résolution et appelé les États Membres à ne pas baisser les bras tant que les objectifs ne sont pas atteints. Nous devons donner à l'Assemblée générale les pouvoirs et les moyens de régler la question des crimes du régime israélien d'une façon efficace, dans l'intérêt de la communauté internationale, a conclu le représentant.

M. PIRAGIBE DOS SANTOS TARRAGÔ (<u>Brésil</u>) s'est dit extrêmement préoccupé face à la spirale de violence dans les territoires occupés palestiniens. Au cours des dernières semaines, cette montée de violence a fait inévitablement de nombreuses morts, ceci à cause de la réponse militaire disproportionnée de la part d'Israël dans le nord de Gaza. Le représentant s'est également déclaré inquiet des innombrables violations du droit humanitaire international qui frappent la population civile et causent une grande destruction de biens et infrastructures.

Ainsi, il a déploré les récents décès de plus de 20 Palestiniens, parmi lesquels beaucoup d'enfants et de femmes, à Beit Hanoun. Il a réclamé que soit lancée une enquête rigoureuse afin de déterminer les causes de cet incident. Il a relevé avec satisfaction la décision du Conseil des droits de l'homme d'établir une mission d'enquête de haut niveau pour évaluer la situation sur le terrain. Nous attendons, a-t-il dit, qu'Israël poursuive sa propre enquête afin d'établir toutes les responsabilités dans la conduite de ses actions militaires.

Le blocage actuel du processus de paix, a-t-il poursuivi, maintient la région dans un état d'instabilité permanente. Le Brésil a condamné toutes les formes de terrorisme, qu'elles émanent d'une partie ou de l'autre. La situation de paralysie quasi totale au plan diplomatique représente de surcroît un défi pour les Nations Unies, surtout pour le Conseil de sécurité car seule la reprise des négociations entre toutes les parties intéressées peut conduire à une paix durable au Moyen-Orient. Selon le représentant, il est important, pour que la confiance revienne, que des leaders politiques palestiniens actuellement emprisonnés en Israël soient libérés rapidement. De même, le soldat israélien enlevé doit être relâché et le lancement de roquette contre la population israélienne doit cesser.

Le représentant a affirmé que la création d'un État palestinien libre, démocratique et économiquement viable, tel que prévu dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, est une condition « sine qua non » pour garantir la paix au Moyen-Orient. Il a engagé la communauté internationale à saisir l'opportunité de relancer le processus de paix au Moyen-Orient, rappelant que son pays soutient l'idée d'une large conférence, sous les auspices des Nations Unies avec la participation des pays de la région et en dehors, afin de trouver les moyens qui permettront aux peuples du Moyen-Orient de vivre en paix en dépit de leurs différences.

M. LIU ZHENMIN (<u>Chine</u>) a affirmé que son pays était également vivement préoccupé par la dégradation économique de la Palestine. Il a appelé Israël à mettre un terme immédiat à ses activités militaires. La violence ne pourra jamais ramener la paix dans la région, a-t-il dit. Selon lui, un règlement pacifique de la question est la seule solution et permettra de ramener la paix et la sécurité dans la région. Cette crise remet en cause la crédibilité même des Nations Unies, a-t-il estimé, soulignant que la session extraordinaire d'urgence était tout à fait opportune, dans la mesure où l'Assemblée générale peut prendre des décisions permettant de mettre un terme au cycle de la violence et de ramener le processus de paix sur la bonne voie.

Mme SOPHIA NYAMUDEZA (Zimbabwe) a déclaré que l'attaque par les forces de défense israéliennes à Beit Hanoun constitue une violation des principes et normes du droit international. Le fait qu'Israël, pour qualifier ce massacre, ait employé le mot erreur n'est pas simplement insultant pour le peuple de Palestine mais également pour notre délégation ainsi que pour tous ceux qui sont épris de paix dans le monde. S'agissant du droit de veto utilisé lors de la réunion du Conseil de sécurité du 11 novembre dernier, la représentante a souligné que ce n'était pas la première fois qu'un seul et même membre du Conseil, faisant ironiquement partie du Quatuor, ait fait usage de ce droit pour empêcher honteusement l'adoption de justes résolutions par le Conseil de sécurité; notamment celles visant à résoudre le problème persistant des territoires occupés et à améliorer le sort du peuple palestinien.

La représentante a déclaré que pour faire face à la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens, et pour réagir au rejet par le Conseil de sécurité du modeste projet de résolution présenté par le Qatar, sa délégation soutiendra fermement l'adoption du projet de résolution dont est saisie l'Assemblée générale et appelle les « nations civilisées » à faire de même.

Mgr CELESTINO MIGLIORE (<u>Saint-Siège</u>) a déploré la spirale de violence déclenchée par les opérations militaires et les attaques terroristes tout en constatant que ces événements tragiques n'étaient qu'une partie d'un problème plus vaste qui empoisonne la région depuis très longtemps. À chaque fois que nous convoquons la reprise de la session extraordinaire d'urgence sur la question, nous récitons d'interminables listes de difficultés et les différences qui séparent Israéliens et Palestiniens. Faire des litanies de symptômes sans chercher les causes sous-jacentes de ces problèmes contribue peu, à assister les deux parties, à les régler, a-t-il déclaré. Il a ensuite rappelé que la seule paix qui puisse avoir une chance de s'établir durablement dans la région serait une paix totale. Elle devrait impliquer les principaux acteurs de la région du Moyen-Orient et serait basée sur des traités de paix bilatéraux, ainsi que sur un accord multilatéral concernant toutes les questions d'ordre commun, y compris l'eau, le commerce ou l'environnement.

Le représentant du <u>Qatar</u> a présenté les amendements apportés au paragraphe 7 du dispositif du projet de résolution, aux termes duquel l'Assemblée générale exprimerait sa vive préoccupation quant à la situation humanitaire et lancerait un appel pour que l'aide humanitaire continue.

#### **Explications de vote**

La représentante de la <u>Finlande</u>, s'exprimant au nom de l'Union européenne, s'est prononcée en faveur du projet de résolution A/10/L19. L'Union européenne souhaite vivement, a-t-elle dit, que les travaux du Quatuor reprennent afin de remettre le processus de paix sur la bonne voix. Si l'Union européenne regrette les opérations militaires qui se sont tenues en novembre dernier, et si elle reconnaît à Israël le droit de se défendre, elle appelle néanmoins à faire preuve de plus de retenue dans les ripostes. L'Union européenne, a assuré sa représentante, continuera à appuyer d'une manière générale les efforts israéliens et palestiniens en faveur de la paix.

Le représentant du <u>Canada</u> s'est dit vivement préoccupé par l'escalade de la violence et les pertes en vies humaines dans le conflit considéré. Un règlement complet, de la question, a-t-il dit, est la seule voie que l'on puisse suivre. Il aurait aimé que la résolution tienne davantage compte des responsabilités de chaque partie. Le Canada souhaite aussi réduire le nombre de résolutions prises par l'Assemblée générale. Il n'est pas non plus convaincu que la mission d'établissement des faits sur les événements du 8 novembre soit utile.

Le représentant de la <u>République islamique d' Iran</u> a affirmé que son pays s'était prononcé en faveur de la résolution pour appuyer la cause du peuple palestinien. Il a cependant fait remarquer que ce le vote ne devait pas être considéré comme une reconnaissance d'Israël.

L'Observateur de la <u>Palestine</u> a remercié les États Membres qui se sont prononcés en faveur de la résolution, laquelle, a-t-il dit, a envoyé un message clair à Israël qui, lors de son discours devant l'Assemblée générale, a insulté cette instance. Israël ne peut pas se situer au-dessus du droit international. Il doit en revanche le respecter, de même que les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, a-t-il affirmé. L'adoption de cette résolution permet d'envoyer au peuple palestinien un message énergique selon lequel la cause de la paix est bien défendue au sein de l'Assemblée générale.

Le représentant d'<u>Israël</u> a soulevé une motion d'ordre, faisant valoir qu'une mission d'observation ne devrait pas intervenir au moment des explications de vote. Israël ne souhaite pas insulter le peuple palestinien, a-t-il assuré. Nous exerçons un droit à la légitime défense et nous devons continuer à combattre le terrorisme. Puisque cette résolution ne traduit pas fidèlement ce qui se passe sur le terrain, nous espérons pouvoir communiquer rapidement ce qu'il en est et agir en conséquence, sans ingérence extérieure, a-t-il expliqué. Aujourd'hui, nous avons entendu toutes sortes de discours qui ignorent la réalité et qui sont caractérisés par l'exagération. Israël, qui a le plus grand respect pour l'Assemblée générale, est consterné de constater que les intérêts politiques l'empêchent d'exercer son mandat. Il y aurait beaucoup à dire sur la résolution adoptée, a poursuivi le représentant. Sa délégation, a précisé le représentant israélien, se contente cependant de signaler que le texte met sur le même plan les activités terroristes et les mesures prises par Israël pour exercer sa légitime défense. En deuxième lieu, il a estimé que l'Assemblée générale a manqué une deuxième occasion de faire avancer la cause de la paix, en écoutant les délégations qui cherchent à diaboliser Israël. C'est un chèque en blanc aux terroristes pour qu'ils poursuivent leurs activités, a-t-il conclu.

### Droit de réponse

Le représentant de la <u>République arabe syrienne</u> a rappelé les massacres collectifs perpétrés contre le peuple palestinien innocent. L'analyse que donne Israël sort du temps, a-t-il dit, de l'espace et de toute réalité. Le résultat de ce vote est la conséquence de l'occupation israélienne, des attaques ciblant des enfants, de la judaïsation de la Palestine, de la détention des ministres, du lancement de roquettes et des bombardements quotidiens dont sont constamment victimes les Palestiniens. Ce projet de résolution condamne Israël qui prétend être la seule colombe de la paix dans le monde. Or, la paix est avant tout une question de volonté politique véritable. Le fait d'empêcher le Conseil de sécurité de s'acquitter de ses tâches a nourri la conduite « sadique » d'Israël dans les territoires occupés. La paix ne saurait être instaurée aussi longtemps qu'Israël se détournera du processus de paix et ne se retirera pas des territoires occupés.

\* \*\*\*\* \*

À l'intention des organes d'information • Document non officiel